



Quarante-cinquième session de l'IGC : Séance d'information informelle

Exposé présenté par le Secrétariat

25 novembre 2022



Discours de bienvenue et introduction

Mme Fei Jiao

**Administratrice chargée de programme, Division des
savoirs traditionnels**

PROTECTING AND PROMOTING GENETIC RESOURCES AND INDIGENOUS AND LOCAL COMMUNITY INNOVATION AND CREATIVITY FOR THE GOOD OF EVERYONE



FACILITATION OF
INTERNATIONAL
NEGOTIATIONS



POLICY AND LEGISLATIVE
ASSISTANCE TO
REGIONAL AND NATIONAL
AUTHORITIES



ENGAGEMENT
WITH INDIGENOUS
PEOPLES
AND
LOCAL COMMUNITIES

7 SERVICE AREAS OF WIPO'S

TRADITIONAL KNOWLEDGE DIVISION



GLOBAL REFERENCE ON
IP AND GRs, TK AND TCEs

COMMUNITY
ENTERPRISES PROGRAM



DOCUMENTATION
OF
TK AND TCEs



IP RIGHTS MANAGEMENT
IN GENETIC RESOURCES
AND DATA



SHAPING THE FUTURE OF THE
GLOBAL IP ECOSYSTEM



REACHING OUT WORLDWIDE
AND PROVIDING HIGH QUALITY
KNOWLEDGE



SUPPORTING USE OF IP AS A TOOL FOR
GROWTH AND SUSTAINABLE
DEVELOPMENT

Accueil



Conférence diplomatique en vue de la conclusion d'un instrument juridique international

Concernant la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques

Le 21 juillet 2022, l'Assemblée générale de l'OMPI a décidé de convoquer une conférence diplomatique en vue de la conclusion d'un instrument juridique international concernant la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques, au plus tard en 2024.

La conférence diplomatique sera précédée de la session spéciale du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore du 4 au 8 septembre 2023 et du comité préparatoire de la conférence diplomatique du 11 au 13 septembre 2023.

- Décision de l'Assemblée générale de l'OMPI sur la conférence diplomatique [PDF](#)
- Texte du président sur le Projet d'instrument juridique international sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques [PDF](#)
- Document de synthèse concernant la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques [PDF](#)





Programme

- Modalités pratiques pour le Groupe spécial d'experts et la quarante-cinquième session de l'IGC
 - Mme Tana McCauley, consultante, Division des savoirs traditionnels

- Savoirs traditionnels et expressions culturelles traditionnelles : Questions pour la quarante-cinquième session de l'IGC
 - Mme Daphné Zografos Johnsson, juriste principale, Division des savoirs traditionnels

- Discussions



Modalités pratiques pour le Groupe spécial d'experts et la quarante-cinquième session de l'IGC

Mme Tana McCauley

consultante, Division des savoirs traditionnels

2022

2023

“Mener des négociations sur les savoirs traditionnels ou les expressions culturelles traditionnelles en mettant l’accent sur les questions non résolues et les questions transversales et en examinant des options relatives à un projet d’instrument(s) juridique(s)”

Quarante-deuxième session de l’IGC
Ressources génétiques
(28 février – 4 mars 2022)

Groupe spécial d’experts Quarante-troisième session de l’IGC
Ressources génétiques
(29 mai – 3 juin 2022)

Quarante-quatrième session de l’IGC
Savoirs traditionnels et expressions culturelles traditionnelles
(12 – 16 sept. 2022)

Groupe spécial d’experts Quarante-cinquième session de l’IGC
Savoirs traditionnels et expressions culturelles traditionnelles
(4 – 9 déc. 2022)

Quarante-sixième session de l’IGC
Savoirs traditionnels et expressions culturelles traditionnelles
(27 février – 3 mars 2023)

Quarante-septième session de l’IGC
Savoirs traditionnels et expressions culturelles traditionnelles
(5 – 9 juin 2023)

Session spéciale de l’IGC
(4 – 8 sept. 2023)

Comité préparatoire de la Conférence diplomatique
(11 – 13 sept. 2023)



Groupe spécial d'experts sur les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles

- Objectif : examiner des questions juridiques, politiques et techniques précises

- Experts : à titre personnel

- Coprésidents :
 - Mme Edwina Lewis (Australie)
 - M. Anthony Kakooza (Ouganda)

- Rapport à la quarante-cinquième session de l'IGC :
 - À la quarante-cinquième session de l'IGC, les coprésidents présenteront à la session plénière un rapport sur les résultats des travaux du Groupe spécial d'experts



Organisation de la quarante-cinquième session de l'IGC

- Format hybride
- Présence physique : pas de nombre maximal par délégation (inscription requise)
- Présence virtuelle : par l'intermédiaire d'Interprefy (inscription requise)
- Heures de réunion : 10 heures - 13 heures et 15 heures -18 heures (heure d'Europe centrale)



Bureau de l'IGC

Présidence de l'IGC

- Mme Lilyclaire Bellamy (Jamaïque)

Vice-présidence de l'IGC

- M. Jukka Liedes (Finlande)
- M. Yonah Seleti (Afrique du Sud)
- M. Felipe Cariño (Philippines)



Projet d'ordre du jour (WIPO/GRTKF/IC/45/1 Prov.)

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Accréditation de certaines organisations
4. Participation des peuples autochtones et des communautés locales
5. Rapport sur le Groupe spécial d'experts sur les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles
6. Savoirs traditionnels et expressions culturelles traditionnelles
7. Création d'un ou plusieurs groupes spéciaux d'experts
8. Questions diverses
9. Clôture de la session



Point 3 de l'ordre du jour – Mise à jour de la liste des observateurs *ad hoc*

- 436 ONG et seulement 23,1 ONG ayant assisté aux sessions de l'IGC au cours des huit dernières sessions
- Il est proposé de mettre à jour la liste des observateurs *ad hoc*
- WIPO/GRTKF/IC/45/2

Documents de travail concernant le point 6 de l'ordre du jour

- La protection des savoirs traditionnels : projet d'articles (WIPO/GRTKF/IC/45/4)
- La protection des expressions culturelles traditionnelles : projet d'articles (WIPO/GRTKF/IC/45/5)
- La protection des savoirs traditionnels : projet actualisé d'analyse des lacunes (WIPO/GRTKF/IC/45/6)
- La protection des expressions culturelles traditionnelles : projet actualisé d'analyse des lacunes (WIPO/GRTKF/IC/45/7)
- Rapport sur la compilation de données relatives aux bases de données sur les ressources génétiques et les savoirs traditionnels qui y sont associés (WIPO/GRTKF/IC/45/8)
- Rapport sur la compilation de données relatives aux régimes de divulgation concernant les ressources génétiques et les savoirs traditionnels qui y sont associés (WIPO/GRTKF/IC/45/9)



Documents d'information concernant le point 6 de l'ordre du jour

- Glossaire des principaux termes relatifs à la propriété intellectuelle et aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles (WIPO/GRTKF/IC/45/INF/7)
- Actualisation de l'étude technique des principales questions relatives à la propriété intellectuelle soulevées dans les projets d'instruments de l'OMPI sur les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles du point de vue des droits des peuples autochtones (WIPO/GRTKF/IC/45/INF/8)

Ressources supplémentaires (1)



The screenshot shows the WIPO website interface. At the top, there is a navigation bar with links for 'Médias', 'Réunions', 'Contactez-nous', 'Portail de PI', and 'Français'. Below this is a search bar with the text 'Recherche OMPI'. The main content area features a breadcrumb trail: 'Accueil > Politiques > savoirs traditionnels'. The title of the page is 'Référence mondiale sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles'. A sub-header reads: 'L'OMPI met à disposition diverses sources d'information sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles.' To the right of this text is a photograph of a woman and a man looking at a laptop. Below the main text, there are three columns of links categorized under 'Recueil de données d'expérience', 'Lois, mesures législatives et protocoles', and 'Enseignement à distance'. The 'Recueil de données d'expérience' column contains a link to a document about regional, national, and community resources. The 'Lois, mesures législatives et protocoles' column contains links to laws, compilations of national and regional protection regimes, and a table of disclosure requirements. The 'Enseignement à distance' column contains links to courses on intellectual property relative to traditional knowledge and cultural expressions.

OMPI
ORGANISATION MONDIALE
DE LA PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE

Médias | Réunions | Contactez-nous | Portail de PI | Français -

Services de P.I. | Politiques | Coopération | Sources d'information | Tout sur la P.I. | L'OMPI | Recherche OMPI

Accueil > Politiques > savoirs traditionnels

Sur cette page

Référence mondiale sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles

L'OMPI met à disposition diverses sources d'information sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles.

Recueil de données d'expérience

- Recueil de ressources sur les données d'expérience régionales, nationales, locales et communautaires dans le domaine de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles, qui comprend notamment des enquêtes, des études de cas et des exposés.

Lois, mesures législatives et protocoles

- Lois, traités et règlements relatifs aux savoirs traditionnels, aux expressions culturelles traditionnelles et aux ressources génétiques
- Compilation d'informations relatives aux régimes sui generis nationaux et régionaux de protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles par la propriété intellectuelle (en anglais) [PDF](#)
- Tableau des exigences de divulgation (en anglais) [PDF](#)
- Codes, principes directeurs et pratiques existants en matière d'enregistrement, de numérisation et de diffusion des expressions culturelles traditionnelles

Enseignement à distance

- Cours de perfectionnement à distance sur la propriété intellectuelle relative aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles
- Cours de perfectionnement à distance sur la propriété intellectuelle relative aux sciences de la vie [PDF](#)

https://www.wipo.int/tk/fr/global_reference.html

Ressources supplémentaires (2)





Participation des communautés autochtones à la quarante-cinquième session de l'IGC

Forum consultatif autochtone

- Ni session formelle du comité ni réunion officielle de l'OMPI, mais approuvé par le comité et organisé par le Secrétariat
- Dimanche 4 décembre

Réunion du groupe d'experts autochtones


- Lundi 5 décembre vers 11 heures
- Thème : “Droit coutumier, savoirs traditionnels et expressions culturelles traditionnelles”
- Trois experts :
 - Mme Bibi Barba, aborigène d'Australie, est directrice de Lulu Jiji Design, Consultants and Brokerage
 - Mme Hortencia Hidalgo Cáceres, Aymara du Chili, dirige le programme des femmes autochtones du FILAC
 - Mme Sue Noe, Amérindienne, est avocate principale au Native American Rights Fund (NARF)



À noter...

Fonds de contributions volontaires de l'OMPI

- 3 personnes dont la participation à la quarante-cinquième session de l'IGC sera prise en charge
- Les noms des personnes désignées par les groupes pour participer aux travaux du Conseil consultatif sont à envoyer à grtkf@wipo.int avant 15 heures lundi 5 décembre 2022



Savoirs traditionnels et expressions culturelles traditionnelles : Questions pour la quarante-cinquième session de l'IGC

**Mme Daphné Zografos Johnsson, juriste principale,
Division des savoirs traditionnels**



Textes en cours de négociation

https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=73489

- La protection des savoirs traditionnels : projets d'articles
 - WIPO/GRTKF/IC/45/4

- La protection des expressions culturelles traditionnelles : projets d'articles
 - WIPO/GRTKF/IC/45/5

Savoirs traditionnels

- Préambule/introduction
- Article 1 : Utilisation des termes
- Article 2 : Objectifs
- Article 3 : Critères de protection/critères à remplir pour bénéficier de la protection
- Article 4 : Bénéficiaires
- Article 5 : Étendue de la protection
- Article 5bis : Protection des bases de données complémentaire et défensive
- Article 6 : Sanctions
- Article 7 : Exigence de divulgation
- Article 8 : Administration
- Article 9 : Exceptions et limitations
- Article 10 : Durée de la protection
- Article 11 : Formalités
- Article 12 : Mesures de transition
- Article 13 : Relation avec des accords internationaux
- Article 14 : Non-dérogation
- Article 15 : Traitement national
- Article 16 : Coopération transfrontière

Expressions culturelles traditionnelles

- Préambule/introduction
- Article 1 : Utilisation des termes
- Article 2 : Objectifs
- Article 3 : Critères de protection/critères à remplir
- Article 4 : Bénéficiaires
- Article 5 : Étendue de la protection
- Article 6 : Administration
- Article 7 : Exceptions et limitations
- Article 8 : Durée de la protection
- Article 9 : Formalités
- Article 10 : Sanctions
- Article 11 : Mesures transitoires
- Article 12 : Relation avec des accords internationaux
- Article 13 : Traitement national
- Article 14 : Coopération transfrontière
- Article 15 : Renforcement des capacités et sensibilisation

Étendue de la protection

- Visé à déterminer
 - quels actes spécifiques à l'égard des savoirs traditionnels ou expressions culturelles traditionnelles devraient être interdits ou empêchés
 - quels actes spécifiques devraient être accordés aux bénéficiaires de la protection
- Différentes approches et options figurant dans les deux textes
 - “fondée sur les droits” et/ou “fondée sur les mesures”
 - “droit de dire non” et “droit à rémunération”
 - types de droits “économiques” ou “moraux”
 - approche progressive ou différenciée
 - les approches ne sont pas nécessairement mutuellement exclusives

Approche progressive ou différenciée

Les titulaires de droits pourraient bénéficier de différents types ou niveaux de droits ou de mesures en fonction **de la nature et des caractéristiques de l'objet**, **du niveau de contrôle conservé** par les bénéficiaires sur ce dernier et de son **degré de diffusion**

- S'agissant des savoirs traditionnels : permet de tenir compte de la réalité des différences entre :
 - savoirs traditionnels secrets
 - savoirs traditionnels peu diffusés
 - savoirs traditionnels largement diffusés

- S'agissant des expressions culturelles traditionnelles :
 - expressions culturelles traditionnelles qui ont une valeur ou une signification culturelle ou spirituelle particulière
 - expressions culturelles traditionnelles secrètes
 - autres expressions culturelles traditionnelles

Étendue de la protection

- **Les États membres souhaiteront peut-être examiner**
 - quelle approche il conviendrait d'adopter (par exemple, une approche fondée sur les droits, une approche fondée sur les mesures ou une combinaison des deux)
 - le degré de précision des dispositions au niveau international

Exceptions et limitations

- Les deux textes contiennent plusieurs variantes qui suivent les **deux approches**
 - Accorder une certaine flexibilité au niveau national pour régler pleinement les exceptions et limitations
 - Prévoir un cadre établissant des listes d'exceptions générales et particulières que les États membres réglementeraient au niveau national
 - **Exceptions générales**
 - Critère à appliquer au niveau national lors de l'élaboration des limitations et des exceptions / pourrait inclure des éléments du triple critère "classique" et des éléments de droit moral
 - **Exceptions particulières**
 - Types d'exceptions qui devraient être autorisées
- **Les États membres souhaiteront peut-être examiner**
 - si la disposition relative aux exceptions doit suivre une approche progressive

Durée

- Différentes approches et options figurant dans les textes sur les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles
- **Texte relatif aux savoirs traditionnels** : une seule option liée à l'étendue de la protection et au respect continu des critères à remplir
- **Texte relatif aux expressions culturelles traditionnelles** : contient trois options
 - Option 1 : une protection dont la durée est déterminée par les critères de protection et une protection illimitée pour le droit moral
 - Option 2 : la durée de la protection est liée à la jouissance continue de l'étendue de la protection
 - Option 3 : ne traite que de la durée, limitée, des aspects économiques des expressions culturelles
- **Les États membres souhaiteront peut-être examiner**
 - si les options du texte relatif aux expressions culturelles traditionnelles peuvent être fusionnées et si une approche similaire peut être convenue dans les deux textes

Formalités

- Le texte relatif aux savoirs traditionnels et le texte relatif aux expressions culturelles traditionnelles contiennent des alinéas en commun et chacun comporte des éléments supplémentaires
 - Tous deux contiennent des options prévoyant la nécessité ou non d'accomplir des formalités
 - Texte relatif aux savoirs traditionnels : évoque la possibilité de tenir des registres ou prévoir d'autres formes d'enregistrement à des fins de transparence et de conservation
 - Texte relatif aux expressions culturelles traditionnelles : en cas de formalités requises, cela ne s'appliquerait pas aux expressions culturelles traditionnelles secrètes
- **Les États membres souhaiteront peut-être examiner**
 - L'intérêt d'appliquer l'approche progressive lors de l'examen des formalités

Sanctions, moyens de recours et exercice des droits

- Les États membres doivent mettre en place/adopter/prévoir des mesures pour remédier aux atteintes aux droits/en vue d'assurer l'application du présent instrument
 - Quel type de mesures?
 - Quand les sanctions et moyens de recours doivent-ils être appliqués?
 - Quel serait le rôle des bénéficiaires dans ce contexte?
- Le texte relatif aux savoirs traditionnels et le texte relatif aux expressions culturelles traditionnelles contiennent plusieurs concepts différents
- **Les États membres souhaiteront peut-être envisager**
 - de simplifier les dispositions / de fournir un cadre général et de laisser les détails à la législation nationale

Administration des droits

- Cette disposition traite de la manière dont/par qui les droits et intérêts doivent être administrés
- Possibilité d'établir/de désigner une autorité compétente pour administrer les droits/intérêts prévus par le présent instrument
 - Aucun accord sur l'étendue de la participation des bénéficiaires : en consultation avec / avec le consentement exprès de / parallèlement à / avec la participation directe et l'approbation de / avec le consentement libre, préalable et en connaissance de cause de?
- **Les États membres souhaiteront peut-être examiner**
 - Le niveau de flexibilité à réserver au niveau national pour la mise en œuvre des dispositions relatives aux autorités compétentes.



Mesures transitoires

- Consensus dans les deux textes selon lequel l'instrument devrait s'appliquer à tous les savoirs traditionnels et à toutes les expressions culturelles traditionnelles qui, au moment de l'entrée en vigueur, satisfont aux critères à remplir pour bénéficier de la protection
- Libellé différent
- Différentes options présentées sur la question des droits acquis par des tiers
- **Les États membres souhaiteront peut-être envisager**
 - de concilier différents points de vue et de choisir la formulation qui traduit ce consensus de la manière la plus claire
 - d'harmoniser le libellé des paragraphes dans le texte relatif aux savoirs traditionnels et le texte relatif aux expressions culturelles traditionnelles



Relation avec les accords internationaux

- Des concepts similaires se retrouvent dans les deux textes
- Le texte relatif aux savoirs traditionnels inclut une clause de non-dérogação sous la forme d'un article distinct, tandis que le texte relatif aux expressions culturelles traditionnelles intègre une clause similaire dans l'article sur la relation avec d'autres accords internationaux
- **Les États membres souhaiteront peut-être examiner**
 - l'emplacement de la clause de non-dérogação
 - la possibilité d'adopter la même formulation dans les deux textes, pour éviter toute confusion



Traitement national

- Le texte relatif aux savoirs traditionnels, qui inclut trois variantes, et le texte relatif aux expressions culturelles traditionnelles diffèrent légèrement
- **Les États membres souhaiteront peut-être envisager**
 - d'apporter les changements appropriés pour assurer la cohérence

Coopération transfrontière

- Cette disposition traite des questions relatives aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles qui sont partagés sur différents territoires
- Texte similaire mais variations dans la terminologie
- **Les États membres souhaiteront peut-être envisager**
 - de s'accorder sur la formulation la plus appropriée et d'harmoniser la disposition dans les deux textes



Renforcement des capacités et sensibilisation

- Cette disposition ne figure que dans le texte relatif aux expressions culturelles traditionnelles
- **Les États membres souhaiteront peut-être envisager**
 - d'inclure une disposition sur le renforcement des capacités dans le texte relatif aux savoirs traditionnels également ou, au moins, d'aborder cette question de manière uniforme



Discussions